

Justice

08/06/2020 20:15

Adama Traoré: le procureur de Paris assure que "la justice met tout en œuvre" pour la vérité

Rémy Heitz assure, dans un communiqué, que les auditions prochaines de deux témoins-clés avaient été décidées avant les manifestations contre le racisme.

Par Claire Digiacomì



AFP

JUSTICE - Le procureur de la République de Paris, Remy Heitz, a assuré dans un communiqué publié ce lundi 8 juin que "la justice met tout en œuvre pour parvenir à la manifestation de la vérité sur les

circonstances du décès d'Adama Traoré".

"Cette procédure se déroule dans le respect du contradictoire et de la présomption d'innocence qui s'impose aux magistrats instructeurs et aux experts judiciaires", insiste le procureur de la République. "Dans ce cadre légal, les parties ont notamment accès au dossier, sont associées à toutes les étapes de la procédure et sont amenées à exercer les voies de recours prévues par la loi".

"Dix mesures d'expertise judiciaire réalisées"

Cette mise au point du parquet de Paris intervient alors que les manifestations réclamant "justice pour Adama Traoré", un jeune homme noir de 24 ans mort peu de temps après son interpellation en 2016 à Beaumont-sur-Oise (Val-d'Oise), se multiplient partout en France. Elles s'inscrivent dans le mouvement inédit de mobilisation contre le racisme et les violences policières né aux États-Unis après la mort de George Floyd fin mai à Minneapolis, mais font aussi suite aux résultats de deux nouvelles expertises médicales.

L'une, dévoilée le 29 mai et ordonnée par les juges d'instruction chargés de l'enquête, écartait la responsabilité des gendarmes qui avaient interpellé Adama Traoré. L'autre, commandée par la famille et révélée quatre jours plus tard, attribuait au contraire le décès du jeune homme à la technique d'interpellation employée par les gendarmes. D'après la famille, Adama Traoré aurait été immobilisé par un "plaquage ventral", ce que réfutent les gendarmes.

En tout, "dix mesures d'expertise judiciaire" ont été jusqu'ici "réalisées par des experts et médecins assermentés", rappelle Remy Heitz. "Deux rapports médicaux produits par les parties civiles" font aussi partie du dossier.

Deux témoins-clés bientôt entendus

Le procureur de la République de Paris est aussi revenu sur la convocation par les juges d'instruction, en juillet prochain, de deux témoins-clés de l'enquête, dont la date a été annoncée mercredi par courriel aux parties. Vendredi, l'avocat de la famille d'Adama Traoré,

Me Yassine Bouzrou, avait estimé que ces auditions étaient une réponse à la manifestation qui avait rassemblé 20.000 personnes à Paris mardi devant le tribunal judiciaire.

Rémy Heitz souligne de son côté que la décision de tenir ces auditions, elle, avait été "annoncée aux parties le 10 avril 2019", donc bien avant les manifestations organisées depuis la semaine dernière. Mais l'un des deux témoins était absent "à l'audition programmée le 30 septembre 2019", indique le parquet, qui précise que "des investigations ont depuis lors été lancées pour le localiser".

"Ces auditions ne sont pas la conséquence de la manifestation. Ces investigations étaient prévues de longue date et elles avaient simplement été reportées en raison de la crise sanitaire", avait fait valoir de son côté Me Rodolphe Bosselut, l'avocat des gendarmes, interrogé par l'AFP.

"Le 10 avril 2019, les juges ont annoncé qu'ils acceptaient la demande d'audition des témoins importants que j'ai formulée. Plus d'un an après, ces auditions n'ont toujours pas eu lieu. (...) On n'instruit pas sur des intentions mais sur des actes d'enquête réalisés", a répondu ce lundi Me Bouzrou auprès de l'AFP.

👏 Nouvelles auditions: l'avocat de la famille Traoré "salue la décision des magistrats, qui décident enfin d'instruire le dossier" pic.twitter.com/jVCttZMUND

— BFMTV (@BFMTV) June 5, 2020

Selon l'AFP, le premier témoin, uniquement entendu par les gendarmes au début de l'affaire, est l'homme chez lequel Adama Traoré s'est réfugié avant son interpellation, alors qu'il tentait d'échapper aux forces de l'ordre qui voulaient arrêter son frère Bagui, soupçonné d'extorsion de fonds. Le second témoin est une femme qui a assisté à une première tentative d'interpellation d'Adama Traoré dans la rue.

Cette rare communication du procureur de la République de Paris s'inscrit selon lui "dans le cadre fixé par l'article 11 du code de procédure pénale", qui permet à un procureur "de communiquer des éléments objectifs tirés de la procédure couverts par le secret de

l’instruction pour éviter ‘la propagation d’informations parcellaires ou inexactes’”.

À voir également sur *Le HuffPost* : *Adama Traoré: des milliers de manifestants anti-violences policières malgré l’interdiction*

LIRE AUSSI

Les affaires Adama Traoré et George Floyd sont-elles comparables?

Pourquoi les manifestations contre les violences policières en France marquent un tournant historique

PLUS :

[Gendarmerie](#) [Police](#) [Justice](#) [Racisme](#) [Violences policières](#)

[Adama traoré](#)

Claire Digiacomi

[Envoyer une correction](#)